

2019_CT2_724

OBJET : Politique culturelle et sportive - Sports - PROIDAS 2020 – Attribution de subventions à des associations pour l'organisation d'animations sportives

Le 12 décembre 2019, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au Château Saint-Hilaire à Coudoux, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 06 décembre 2019, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : ALBERT Guy – AMEN Mireille – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BONTHOUX Odile – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BRAMOULLÉ Gérard – BURLE Christian – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – FILIPPI Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GALLESE Alexandre – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOISSAINS Sophie – JOUVE Mireille – LAFON Henri – LEGIER Michel – LHEN Hélène – MANCEL Joël – MALLIÉ Richard – MARTIN Régis – MEÏ Roger – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MORBELLI Pascale – POLITANO Jean-Jacques – PRIMO Yveline – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : AMAROUCHE Annie donne pouvoir à LAFON Henri – ARDHUIN Philippe donne pouvoir à MALLIÉ Richard – AUGEY Dominique donne pouvoir à TAULAN Francis – CORNO Jean- François donne pouvoir à SERRUS Jean-Pierre – CRISTIANI Georges donne pouvoir à MARTIN Régis – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à TERME Françoise – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – MALAUZAT Irène donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – MONDOLONI Jean-Claude donne pouvoir à GACHON Loïc – NERINI Nathalie donne pouvoir à PRIMO Yveline – PAOLI Stéphane donne pouvoir à BOUDON Jacques – SLISSA Monique donne pouvoir à ALBERT Guy – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à JOISSAINS Sophie

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : ALLIOTTE Sophie – AMIEL Michel – BENKACI Moussa – BORELLI Christian – BOYER Raoul – BUCCI Dominique – CIOT Jean-David – DAGORNE Robert – DEVESA Brigitte – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean- Claude – GARELLA Jean-Brice – GERARD Jacky – GOURNES Jean-Pascal – JOISSAINS MASINI Maryse – MENFI Jeannot – MICHEL Marie-Claude – PELLENC Roger – PEREZ Fabien – PERRIN Jean-Marc – PIZOT Roger – PROVITINA-JABET Valérie – RAMOND Bernard – ROLANDO Christian – ROUVIER Catherine – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – TRAINAR Nadia – YDÉ Marcel

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Michel BOULAN donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Politique culturelle et sportive

Sports

■ Séance du 12 décembre 2019

07_1_04

■ PRODAS 2020 – Attribution de subventions à des associations pour l'organisation d'animations sportives

Madame le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

La Communauté d'agglomération du Pays d'Aix a adopté lors du Conseil communautaire du 24 juin 2010 la délibération cadre relative à la mise en place du projet PRODAS (Projet de Développement des Activités Sportives).

PRODAS est un dispositif sportif, éducatif et social répondant aux besoins sociaux et sociétaux des populations jeunes situées en ZUS (Zone Urbaine Sensible).

En partenariat avec les services des sports et Politique de la Ville des différentes communes répondant aux critères du nouveau « Contrat de ville » (loi n°2014-173 du 21 février 2014), le dispositif Prodass a pour ambition de fédérer les différents partenaires sportifs, clubs de haut niveau, clubs sportifs, associations de proximité ainsi que les centres sociaux culturels, autour d'un projet de développement des activités sportives au sein même des quartiers prioritaires (actions en pied d'immeuble) ou au sein des clubs sportifs.

Le dispositif Prodass a pour objectif principal de favoriser l'accès au « Sport pour Tous » ; il répond notamment au besoin des jeunes d'accéder à des activités sportives, de rétablir l'égalité de la pratique sportive en supprimant les freins financiers.

Ce dispositif représente un outil d'insertion sociale et joue le rôle de passerelle entre une population jeune souvent en situation de décrochage et les clubs sportifs.

Ce programme permet aujourd'hui à des jeunes des quatre communes concernées par ce dispositif, Aix-en-Provence, Pertuis, Vitrolles et Gardanne, de s'initier aux disciplines sportives en partenariat avec de nombreuses associations.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191212-2019_CT2_724-
DE
Date de télétransmission : 09/01/2020
Date de réception préfecture : 09/01/2020

En 2019, ce dispositif a été lauréat de la 16ème édition du concours « Fais-nous rêver » organisé par l'Agence Pour l'Education Par le Sport (APELS) de Provence Alpes Côte d'Azur permettant de reconnaître des projets labellisés d'éducation par le sport.

L'APELS est une association loi 1901 nationale et indépendante. Depuis 20 ans, l'APELS est un acteur de l'innovation sociale qui construit des programmes pour insérer et éduquer les jeunes par le sport. Grâce à un réseau de 1.000 associations repérées sur l'ensemble du territoire français, elle a accompagné plus de 100.000 jeunes talents éloignés de l'emploi ou décrocheurs scolaires.

Le dispositif PRODAS permet à la Métropole Aix-Marseille-Provence – Territoire du Pays d'Aix de subventionner 100% des actions de ces associations sur la base de projets qui mutualisent sur le terrain les différents acteurs concernés.

Ces associations de proximité conduisent des actions d'initiation à la pratique sportive dont la liste et le calendrier sont joints au dossier de demande de subvention et dont la réalisation est contrôlée avant le versement du solde.

Les neuf subventions proposées sont détaillées dans le tableau ci-joint pour un montant total de 55.500 €.

Concernant les modalités de paiement de la subvention, un acompte de 80% est versé à l'association dès que la délibération est exécutoire et le solde de 20% est versé avant la fin de l'année, sur présentation avant la fin octobre d'un budget réalisé provisoire ou définitif de la manifestation signé du Président et du Trésorier de l'association.

L'article 12.3 du Règlement Budgétaire et Financier de la Métropole Aix-Marseille-Provence précise que, dans le cas où la dépense réelle engagée par le bénéficiaire de la subvention s'avère inférieure au montant initialement prévu, la subvention attribuée sera révisée en proportion du niveau d'exécution constaté. Elle fera alors l'objet d'un versement au prorata de la dépense réalisée, effectivement justifiée, voire d'un reversement à la Métropole en cas de trop-perçu.

La subvention est attribuée sous réserve de l'adoption du budget principal de la Métropole et des états spéciaux de territoire pour l'exercice 2020.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération cadre n°2010_A110 du Conseil communautaire de la CPA du 24 juin 2010 relative à validation du projet PRODAS ;
- La délibération n°HN 021-049/16 CM du Conseil de la Métropole du 7 avril 2016 relative à l'approbation du Règlement Budgétaire et Financier de la Métropole ;
- Les délibérations n°HN 088-219/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 et n°FAG 002-542/16/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20191212-2019_CT2_724- DE Date de télétransmission : 09/01/2020 Date de réception préfecture : 09/01/2020

- La délibération n°2017_CT2_521 du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 29 novembre 2017 relative à la modification de la délibération cadre du dispositif Projet de Développement des Activités Sportives ;
- La délibération n°2019_CT2_064 du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 27 février 2019 relative à l'attribution de subventions de fonctionnement aux « grands opérateurs » et à des associations culturelles du Pays d'Aix ;
- La délibération n°2019_CT2_145 du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 21 mars 2019 relative à l'attribution de subventions de fonctionnement aux « grands opérateurs » et à des associations culturelles du Pays d'Aix ;
- L'avis de la Commission de Territoire Culture et Sports du 13 novembre 2019.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article 1 :

Sont attribuées neuf subventions à des associations pour l'organisation d'animations sportives dans le cadre du PRODAS telles que décrites dans le tableau ci-joint pour un montant total de 55.500 €, sous réserve de l'adoption du budget principal de la Métropole et des états spéciaux de territoire pour l'exercice 2020.

Article 2 :

Madame le Président du Territoire du Pays d'Aix ou son représentant est autorisé à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget 06 - Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aix 2020 en section fonctionnement - Chapitre 65 / Nature 65748 / Fonction 326.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20191212-2019_CT2_724- DE Date de télétransmission : 09/01/2020 Date de réception préfecture : 09/01/2020

PRODAS 2020
Subventions pour l'organisation d'animations sportives dans les quartiers prioritaires
Conseil de Territoire du 12 décembre 2019

GU 2020	Manifestation	Association	Convention	Commune Association	BP GLOBAL	BP Action	Subvention Sollicitée	Sub Allouée	Discipline	Commune Manifestation	Subvention N-1
107	Initiation à la pratique du Football	FOOTBALL CLUB DU JAS DE BOUFFAN	Non	Aix-en-Provence	11 000 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	Football	Aix-en-Provence	1 500 €
Cette association propose à une trentaine d'enfants âgés de 5 à 11 ans une initiation à la pratique du football sur le stade Maurice David au Jas de Bouffan.											
72	Challenge Inter Quartier du Pays d'Aix	ALLIANCE SPORTIVE NORD AIX	Non	Aix-en-Provence	85 640 €	10 000 €	10 000 €	7 000 €	Football	Pays d'Aix	7 000 €
Ce Challenge inter-quartiers existe depuis 8 ans. Il réunit près de 500 jeunes âgés de 12 à 16 ans issus des quatre communes inscrites dans le dispositif PRODAS. Cette association est tutrice d'un contrat d'apprentissage. Elle anime toutes les semaines des animations dans les quartiers prioritaires.											
123	Animations et Tournois dans les quartiers prioritaires	ANIMATION PROVENCALLE MULTI SPORTS	Non	Aix-en-Provence	170 050 €	20 162 €	8 000 €	8 000 €	Multi sports	Aix-en-Provence	8 000 €
Cette association très implantée dans les quartiers prioritaires proposent des animations tout au long de l'année à hauteur de trois interventions de deux heures par semaine et pendant les vacances scolaires compris. Elle participe également aux 3 stages multi sports que le Prodass organise pendant les vacances soit environ 15 interventions supplémentaires.											
93	Initiation et pratique du Tennis	FETE LE MUR	Non	Aix-en-Provence	104 200 €	8 000 €	7 000 €	7 000 €	Tennis	Aix-en-Provence	7 000 €
Association inscrite dans le nouveau contrat de Ville – 80 enfants pratiquent le tennis à l'année sur les terrains du Jas de Bouffan. Co financement avec le service Politique Ville de la Métropole. Cours gratuits tous les mercredis pour les jeunes du PRODAS qui souhaitent faire du tennis en loisir. Participation aux 3 stages multi sports organiser par le PRODAS.											
525	Fête du Sport PRODAS	EJ 13	Oui	Aix-en-Provence	322 500 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	Basket et Multi sports	Aix-en-Provence	8 000 €
La fête du Sport Prodass se déroule chaque année au mois de juin au stade Maurice David. Elle réunit toutes les associations sportives et de proximité du Prodass. Environ 1500 personnes sont présentes tout au long de la journée. Une nouvelle thématique sera développée dans le cadre de la labellisation de la Métropole « Terre de Jeux Paris JO 2024 ». Date à définir avec les services de Ville d'Aix-en-Provence.											
526	Animations de proximité dans les quartiers Aixois	EJ 13	Oui	Aix-en-Provence	322 500 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	Multi sports	Aix-en-Provence	6 000 €
Animations sportives multisports dans les différents quartiers aixois correspondant à de deux interventions par semaine de juillet à décembre 2019. Interventions effectuées par un éducateur diplômé.											

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191212-2019_CT2_724-
DE
Date de télétransmission : 09/01/2020
Date de réception préfecture : 09/01/2020

PRODAS 2020
Subventions pour l'organisation d'animations sportives dans les quartiers prioritaires
Conseil de Territoire du 12 décembre 2019

GU 2020	Manifestation	Association	Convention	Commune Association	BP GLOBAL	BP Action	Subvention Sollicitée	Sub Allouée	Discipline	Commune Manifestation	Subvention N-1
587	Accueil de jeunes au sein du club et animations dans le quartier du Jas de Bouffan	CENTRE SPORTIF ET CULTUREL LES HIPPOS	Non	Aix-en-Provence	23 950 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	Boxe	Aix-en-Provence	6 000 €
<p>Cette association située au cœur du jas de Bouffan accueille une soixantaine de jeunes enfants/ados Du Jas de Bouffan au sein du club des Hippos les mercredis. Le mardi et jeudi cours spécifique pour les femmes du quartier. Elle organise 2 à 3 manifestations dans l'année entre avril et décembre en pieds d'immeuble afin de rassembler les familles à travers le sport. (les dates sont définies en fonction du temps et de l'attribution de la Ville pour les infrastructures sportives)</p>											
113	Flagendéire	ARGONAUTES FOOT US	Non	Aix-en-Provence	154 950 €	8 000 €	4 000 €	4 000 €	Football Américain flag	Aix-en-Provence	4 000 €
<p>Cette association propose une cinquantaine d'actions dans les quartiers prioritaires tout au long de l'année. Actions « Flagendéire » dans le but de promouvoir le football américain dans les quartiers du Territoire du Pays d'Aix.</p>											
23	Séances de boxe (un sport du respect des valeurs)	Boxing Club Larbi Mohammedi	Non	Aix-en-Provence	105 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	Boxe	Aix-en-Provence	6 000 €
<p>Animation et développement de la boxe sous toutes ses formes(physique, technique, pédagogique ou psychologique) afin de capter un maximum l'énergie des enfants issus des quartiers prioritaires d'Aix-en-Provence. Participation à trois stages multisports de 5 jours et organisation des 9 stages sportifs à thèmes principalement au Jas de Bouffan de 10h à 19h. Egalement 5 interventions en faveur des centres sociaux aixois en période de vacances.</p>											
TOTAL								55 500 €			

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191212-2019_CT2_724-DE
Date de télétransmission : 09/01/2020
Date de réception préfecture : 09/01/2020

OBJET : Politique culturelle et sportive - Sports - PRODAS 2020 – Attribution de subventions à des associations pour l'organisation d'animations sportives

Vote sur le rapport

Inscrits	90
Votants	62
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	62
Majorité absolue	32
Pour	62
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI



Signé, le 03 JAN. 2020

Accusé de réception en préfecture
 013-200054807-20191212-2019_CT2_724-
 DE
 Date de télétransmission : 09/01/2020
 Date de réception préfecture : 09/01/2020